Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 4 (1928-1929)

Heft: 1

Artikel: La question militaire belge et ses leçons

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-704848

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Die Kunde von dem grausigen Schicksal des Schweizer Garde-Regiments gelangte erst nach 8 Tagen in die Heimat. Von Mülinen, dessen Werk ich hauptsächlich vorstehende Angaben entnehme, rügt mit Recht die Passivität der Kantonsregierungen, die sich mit formellen Protesten begnügten. Zwischen Freiburg und Bern wurden militärische Repressalien erwogen, der französische Gesandte jedoch verstand es, diese Pläne zu durchkreuzen. So wartete diese alte, ruhmreiche Eidgenossenschaft, deren beste Söhne man grausam niedergemetzelt hatte, in Ergebenheit, bis es zu spät war und sie in ihren eigenen Grenzen angegriffen und überwältigt wurde. Gross war die Trauer in den helvetischen Gauen und gross der Unwille gegen die schwächliche Haltung dieser morschen Regierungen, welche nicht wagten, mit Waffengewalt von der Mörderkommune Genugtuung zu fordern. Jedenfalls würde die damals militärisch noch sehr starke Schweiz unvergleichlich mehr ausgerichtet haben, als die Soldtruppen des Herzogs von Braunschweig und die Emigranten und vielleicht hätte die Weltgeschichte von da weg einen andern Lauf genommen.

Wir aber und unsere Nachkommen bis in die fernsten Zeiten, wollen das Andenken dieser Schweizersoldaten, die fern der Heimat in Erfüllung ihrer Pflicht mannhaft starben, in hohen Ehren halten und uns an ihnen ein Beispiel nehmen. Wenn uns der Weg nach Luzern führt, so wollen wir eine Weile stehen bleiben vor dem Löwendenkmal, das ihnen die Dankbarkeit errichtete, und das in seiner stummen Sprache zu uns redet wie kaum ein anderes. Sterbend noch beschützt der zu Tode getroffene Löwe mit seiner mächtigen Pranke das Lilienwappen seines Kriegsherrn, ein Symbol von Treue und Pflichterfüllung bis in den Tod.

Oblt. H. Schwarz.

N.B. Die Fortsetzung «Zum schweizerischen Kriegs- und Soldatenlied» erscheint in der nächsten Nummer.

Die Red.

Die Rekrutierung im Jahre 1929.

Im Jahre 1929 werden sich zur Rekrutierung zu stellen haben die Schweizerbürger, die zwischen dem 1. August 1909 und 30. September 1910 geboren worden sind. Der Bundesrat hat das Militärdepartement ermächtigt, die Vorarbeiten durchzuführen.

Zur Frage der Dienstverweigerung.

Der Bundesrat hat sich kürzlich mit der Petition Brodbeck befasst, welche die Umwandlung der wegen Dienstverweigerung aus Gewissensgründen ausgesprochenen Freiheitsstrafen in Freiwilligendienst anregte und die vom Nationalrat dem Bundesrat vorgelegt worden war. Der Bundesrat hat beschlossen, diese Petition abzulehnen.

La question militaire belge
et ses leçons.

Deux questions dominent tout le débat militaire belge: la durée du service d'instruction et le respect du particularisme flamand. Une fois de plus, le socialisme a aligné ses arguments «autour» et contre le temps d'instruction! Une fois de plus, il a essayé de masquer son but: la destruction de l'armée dite bourgeoise. Or, soutenir le problème sous cette forme, devant une nation qui, il y a dix ans encore, souffrait les pires outrages, était impitoyablement tyrannisée, et dont à l'heure actuelle ses blessures ne sont pas complètement cicatrisées, c'était courir à l'insuccès.

Entre le projet de l'état-major belge, dont le seul souci était de créer un instrument apte à faire face aux situations les plus difficiles et celui du gouvernement qui, pour ne point l'aliéner les démocrates flamands, présenta et défendit le service de huit mois avec extension jusqu'à treize mois en cas de nécessité, le socialisme vint introduire et soutenir le service de six mois. Ainsi il semblait vouloir appuyer la défense nationale, la maintenir dans les limites raisonnables en combattant un état-major soi-disant trop pessimiste. Sous cette apparence de parti national, le travail de destruction envers la bourgeoisie et celui d'expansion de l'internationalisme pourraient se poursuivre en toute tranquillité.

On usa de quelques phrases grandiloquentes, par lesquelles on en appela à l'union des peuples et à la paix universelle. M. Vandervelde déclara l'Allemagne désarmée et douta du danger de guerre, M. Troclet clama que les socialistes sont des internationalistes et non des cosmopolites, qu'ils veulent préparer la paix par l'entente des peuples, mais qu'ils ne veulent pas renoncer à lutter pour défendre leur pays contre la menace d'une oppression étrangère. Mais ce ne sont là que des phrases à grand effet! Car comment préparer la paix par l'entente des peuples, alors que dans ces peuples ni la vie, ni l'honneur, ni les biens des personnes ne sont efficacement protégés par les lois et par les tribunaux ordinaires? Comment préparer cette entente? Par le désarmement général? Alors que, comme l'écrivait avec tant de justesse M. J. M. Bourget:

«L'absence d'armement en temps de paix aboutirait fatalement au triomphe de la loi du nombre. Il n'est pas besoin de réflexions savantes pour comprendre que tous les pays étant désarmés, les moins peuplés seraient les plus exposés au danger d'être envahis et conquis. Ce serait la ruine définitive des petits Etats; et nous ne connaissons jusqu'à présent qu'une certaine philosophie allemande pour dénoncer l'existence de ceux-ci comme un obstacle au progrès, parce qu'ils entravent et limitent les grandes concentrations économiques. Or, si l'on se place dans l'hypothèse d'un conflit survenant entre des puissances «désarmées», celles qui possèdent, avec une nombreuse population, une industrie fortement développée, se trouvent vis-à-vis des autres, — moins peuplées et moins fortes industriellement, — armées jusqu'aux dents. C'est fatalement la loi du nombre qui l'emporte: les forces «pacifiques» d'un Etat écrasent de tout leur poids la faiblesse d'un autre.»

Pour le socialisme, le paradoxe est une arme. C'est pour cela qu'on a la parole mielleuse, que l'on flatte les aspirations du plus grand nombre et que là où le soldat bourgeois ne peut pas encore être détruit, on lutte contre son temps de service, afin que moins instruit, il soit d'autant plus accessible aux formules et aux théo-

ries de l'Internationale. Selon les pays et les circonstances le socialisme poursuit ainsi, sous des formes diverses, mais toujours hypocrites, son œuvre d'anéantissement de la société moderne. Ne nous donnons pas la peine d'établir une différence subtile entre lui et le communisme. Il prépare les voies à ce dernier. Il est d'autant plus dangereux, qu'il présente toujours un visage affable, qu'il prétend chercher le bien, alors qu'il crée des foyers de mécontentement, qu'il favorise l'égoïsme qu'il entretient at attise les jhaines.

Chez nous, comme ailleurs, sa forme est doucereuse. Ses gestes et ses faits correspondent au seul et unique but: le règne d'un prétendu prolétariat, règne qui ne sera rien d'autre, que celui d'une clique d'intellectuels ou semi-intellectuels aux sentiments barbares et criminels, assoiffés d'égoïsme et de cupidité et qui jetteront l'ouvrier — comme en Russie à l'heure actuelle — dans une situation aussi bien au point de vue travail que salaire, mille fois pire que sous le régime actuel.

Il ne s'agit ici pas d'une question de régionalisme ou de quantité, c'est la qualité seule qui prime. Considérons d'ailleurs que les démocrates flamands n'exigèrent que l'usage de la langue et ne firent par intervenir pour les chefs une autre question quelconque. S.

(«La Tribune de Lausanne».)

Nous lisons dans la «Tribune de Lausanne» du 29 août l'intéressant article que voici:

Avec des mitrailleurs attelés dans la région de Morat.

(De notre envoyé spécial)

Au moment où ces lignes paraîtront la seconde semaine du cours de répétition de la deuxième division sera largement entamée. Et l'on sera en pleines manœuvres dite brigade renforcée, au cours desquelles

Fahrende Soldaten-Kantine. (Hohl, Arch.)

La question flamande est somme toute du fédéralisme. Jusqu'à présent, il arrivait fréquemment que les Flamands et les Wallons étaient incorporés dans les mêmes unités et cela aussi bien pour les périodes de réserve que pour les temps d'instruction. Il en résultait souvent des frictions; les Flamands demandant à être commandés dans leur langue. Les démocrates firent de cette question leur grand cheval de bataille et ne se rallièrent au service de huit mois qu'à la condition expresse que les Flamands ne seraient plus incorporés dans les unités wallones, et qu'ils seraient commandés par des officiers parlant leur langue. Le problème est donc, comme dans notre armée, suscité part des Etats fédéralistes de langues différentes.

Toutefois, il ne faudrait pas que ce mouvement des démocrates flamands encourage certaines conceptions qui se font jour chez nous à la suite de l'affaire d'Appenzell. On soutient quelquefois, que les troupes cantonales doivent être exclusivement commandées par des cadres issus du canton qui les fournit. D'accord, à la condition que ce canton soit apte à mobiliser les cadres nécessaire aux unités qu'il met sur pied, que ces cadres soient des éléments de valeur et que du fait de cette loi, des cadres d'une valeur supérieure, mais d'un autre canton ne demeurent pas sans emploi.

Fribourgeois et Neuchâtelois s'affronteront dans la région de Morat. A cette occasion, le groupe de mitrailleurs attelés 2 se sera scindé. La quatrième compagnie, formée principalement de Jurassiens bernois, ira guerroyer avec les Fribourgeois, contre les troupes dont feront partie les deux autres compagnies, la 6 (Neuchâtelois) et la 5 (Soleurois). Mais, avant de se séparer ainsi, les trois compagnies ont travaillé en commun, une semaine durant, dans les environs de Chiètres. C'est là que votre envoyé spécial a eu l'occasion de suivre leurs exercices, qui présentaient un intérêt tout particulier, du fait de certaines innovations introduites dans ce groupe à titre d'essai.

Ces essais, disons-le d'emblée, ont pleinement réussi; dans leurs nouveaux champs d'activité, ces troupes ont donné des résultats si satisfaisants qu'il n'y aura sans doute aucun inconvénient à passer bientôt de l'expérience à la pratique, et ce dans toutes les divisions de notre armée.

L'émulation qu'on ne stimule pas

...Du moins, espérons-le. Car la Bureaucratie ne règne pas seulement en maîtresse absolue dans l'administration des affaires publiques civiles. Son esprit de routine exerce souvent ses ravages en matière militaire,